
La justice contre le révisionnisme

Depuis les origines, la justice des vainqueurs a constamment été sollicitée pour juger de la seconde guerre mondiale (sinon pour juger la guerre elle-même), de ses vaincus baptisés criminels contre la paix ou contre l'humanité. Après le précédent du tribunal de Nuremberg, une fraction des belligérants a gardé le réflexe de porter devant les tribunaux les litiges qui les opposaient à d'autres belligérants de leur camp même (cas de Rassinier), de l'autre camp (procès des gardiens d'Auschwitz à Francfort en 1964, procès des architectes Dejaco et Ertl en 1972, etc) puis, hors du cadre strict des belligérants, à toute personne qui émettait au sujet de la guerre et de ce qui est devenu, au fur et à mesure de ces polémiques et procès, son enjeu essentiel, son but primordial, et son crime unique et irrémédiable: «l'extermination des juifs européens». Le reste du site de l'AAARGH permet de disposer d'une bonne partie des pièces du dossier et cette page justice est consacrée uniquement aux épisodes judiciaires. Nous la compléterons aussi vite que possible, dans la mesure où nous pourrions trouver la documentation.

* Le procès de Nuremberg: décidé par les Alliés au printemps de 1945, il a nécessité la création d'une cour ad hoc, dite tribunal international de Nuremberg, bien qu'il soit constitué uniquement de juges britanniques, français, soviétiques et américains, et d'accusés allemands. Le procès lui-même suivi de treize autres procès contre des accusés de moindre envergure, a été tenu en quatre langues l'allemand, le français, le russe et l'anglais, chacune faisant foi à titre égal. Seules les versions anglaises et française ont été publiées, en quarante-deux volumes. [Nous entreprenons ici leur publication](#), entreprise de très longue haleine qui prendra plusieurs années et qui ne se fera pas dans l'ordre des quarante-deux volumes, mais dans l'ordre d'importance des documents. Nous commençons par le premier volume ([Statut, acte d'accusation et jugement](#)).

. Le procès de Jérusalem, ou procès Eichmann, eut lieu après l'enlèvement de ce fonctionnaire de second rang, chargé des affaires juives pendant la guerre, et au mépris de toutes les règles du droit international. Il fut non pas jugé, mais condamné sans la moindre preuve et sur la base de on-dit mais son procès, qui se déroula dans une atmosphère très hostile d'après Rassinier, et alors même que l'historien ancien résistant et ancien déporté portait coup contre coup contre les inventions exterminationnistes, obtenait de Borwicz l'affirmation qu'aucun gazage n'avait eu dans l'ancien Reich (voir le texte de cette déclaration de 1960, ainsi que les commentaires de Rassinier) et de [Kubovy](#), directeur du Centre de documentation juive de Tel-Aviv, l'affirmation que [jamais Hitler n'avait donné l'ordre d'exterminer les juifs](#) (décembre 1960), tandis que l'Institut juif du Congrès juif mondial, sous la présidence de Goldmann, publiait une [brochure fixant le nombre de morts d'Auschwitz à neuf cent mille](#) (1961). Pour Eichmann, le procès fut une catastrophe mais pour le révisionnisme, une année faste. Une littérature nombreuse a été consacrée à ce procès; les ouvrages les plus célèbres sont ceux d'Hanna Arendt,

. Le procès des gardiens d'Auschwitz, qui s'est tenu à Francfort après la pendaison de Höss, premier directeur du camp, et la « mort naturelle » de Richard Baer, son successeur, a fait l'objet de plusieurs publications: la première est celle de Rassinier, qui fut l'envoyé de *Rivarol* pour le procès et en rendit compte dans les colonnes de cet hebdomadaire; P. Guillaume a publié [ces articles en annexe à sa réédition d'Ulysse trahi par les siens](#), en 1982. Il existe en outre un ouvrage de Langbein, ancien kapo juif d'Auschwitz, dénoncé par Rassinier comme ayant survécu en volant la nourriture des autres détenus, de son propre aveu, mais qui n'a, bien sûr, pas fait partie des gardiens d'Auschwitz jugés en 1964 (*Der Auschwitz-Prozess*, Wien, Europa Verlag, 1965, 2 tomes). Enfin, W. Stäglich, révisionniste allemand, magistrat, a donné son point de vue sur ce procès dans [Der Auschwitz-Mythos](#), trad. franç. [Le mythe d'Auschwitz](#), Paris, La Vieille Taupe, 1986.

* P. [Rassinier](#), résistant, déporté, témoin et historien, fondateur et chef de file de l'école révisionniste, a été, à plusieurs reprises, attaqué en justice., bien qu'il est toujours fui l'idée même du truchement judiciaire sur les questions historiques dont ils s'occupaient (cf, à ce sujet, sa [lettre à Kogon \(5 mai 1960\)](#) dont la première réaction, en lisant *Le Mensonge d'Ulysse*, avait été d'appeler la police). A propos du journal d'Anne Frank, qu'il tient pour un faux comme quelques autres de ses contemporains, il refuse avec beaucoup d'esprit de le qualifier de tel. [Il a été condamné pour imputations calomnieuses contre Mmes Marie-Claude Vaillant-Couturier et Speter-Ravine](#). (alors qu'il était épuisé par la maladie et pour des imputations qui, en réalité, était faite par [Langbein](#) et [Kogon](#), cf le texte en question). En un seul cas, à la fin de sa vie, Rassinier avait poursuivi en diffamation Lecache de la LICA qui l'avait accusé d'appartenir à une internationale nazie; tout en reconnaissant qu'il s'agissait d'une calomnie, le tribunal exonéra Lecache de sa responsabilité en prétendant qu'il était de bonne foi. On trouvera, [au début du Mensonge d'Ulysse](#) et à [la fin d'Ulysse trahi par les siens](#), le résumé de ces poursuites judiciaires. Nous avons également préparé [un bref résumé des trois procès](#).

Les affaires de La Vieille Taupe: nul, probablement, n'a été plus poursuivi et condamné que Pierre Guillaume, infatigable militant révolutionnaire spécialiste de l'organisation de coups violents: c'est lui qui a fait de l'affaire Faurisson l'affaire nationale qu'elle est devenue, c'est lui qui a fait ensuite de l'affaire Garaudy-abbé Pierre la plus vaste offensive exterminationniste et le plus grave échec de ces troupes médiatiques aux rangs impénétrables en apparence: trois ans après, l'abbé Pierre est toujours l'homme le plus populaire de France.

* L'« affaire Faurisson »: rejoint par P. Guillaume et par ses amis de La Vieille Taupe, dès le début de 1979, R. Faurisson, contrairement à Rassinier, a décidé de porter systématiquement les querelles autour des chambres à gaz, (dans lesquelles il a vu l'essentiel du débat sur la seconde guerre mondiale, restreignant ainsi à l'extrême la querelle historiographique qui s'était développée avec l'oeuvre de Rassinier) devant les tribunaux, adoptant un discours volontairement réducteur et provocant qui ne pouvait que forcer les ligues à le poursuivre ([le récit de ces procès doit être consulté impérativement](#)). Depuis 1978, les procès se succèdent; à la quasi-impossibilité de le faire condamner aussi complètement qu'elles le voulaient, les ligues ont répondu en faisant voter en 1990 une loi, dite Fabius-Gayssot, qui interdit de contester les décisions du tribunal de Nuremberg (ce qui, rapporte [Rassinier qui cite le tribunal de Jérusalem qui condamna Eichmann \(nous n'osons dire qui le jugea !\) un tribunal allemand](#), était contenu dans le statut même de ce tribunal d'exception). Au total, toutes ces affaires judiciaires perdues d'avance ont coûté des millions de francs qui auraient été investis plus utilement, pensons-nous à l'AAARGH, dans des livres et des recherches qui font cruellement défaut (en dehors des premiers procès, à une époque où certains, à l'ultra-gauche, pensaient qu'il était possible de créer des scandales irréversibles qui renverseraient l'opinion publique; on s'est vite rendu compte que l'opinion publique n'existe que lorsqu'elle a des médias à sa disposition et que tous les médias français sont à la disposition d'un certain groupe de pression sans véritable poids démographique; l'affaire Garaudy-abbé Pierre, en 1996, l'a prouvé amplement : cf infra le récit de cette affaire).

1981: le [procès de l'"affaire Faurisson" en première instance](#)

1982 : les conclusions d'appel dans l'affaire Faurisson

1983: [Arrêt du 26 avril 1983](#): arrêt de la cour d'appel de Paris dans l'affaire Faurisson.

Et surtout [le dossier complet avec les conclusions de 1981-1983 et les décisions judiciaires](#): *L'Incroyable Affaire Faurisson*, publié par La Vieille Taupe en 1982.

Les [conclusions de 1982 dans l'affaire Wellers](#), où sont exposées la suffisance, l'arrogance et la bêtise ordinaire du malheureux physiologue juif qui se prétendait "professeur de physiologie et de chimie à la Sorbonne, maître de recherches honoraire au Centre national de la recherche scientifique". Il est l'auteur de la célèbre phrase: "R.Faurisson "invente" n'importe quoi avec la plus complète et évidente mauvaise foi [...]; il n'est pas impossible que certaines absurdités de son discours délirant soient dues à d'importantes lacunes dans son instruction du niveau du baccalauréat, sinon au-dessous..."

*Novembre 1998: R. Faurisson est relaxé par la XVIIe ch. correct. du tribunal de Paris, présidée par J.L. Monfort [nous avons le jugement de relaxe avant le principal intéressé](#). Nous l'avons trouvé sur un site ami de la partie civile. Ce jugement est important puisque Faurisson était poursuivi pour la publication sur Internet, par l' AAARGH, du texte [Les visions cornues de l'"holocauste"](#), que l' AAARGH lui avait volé. L'accusation allait jusqu'à affirmer que le site de l'AAARGH appartenait à Faurisson! Le jugement déclare que, faute de preuve d'une relation quelconque entre Faurisson et le site AAARGH, il est impossible de tenir l'auteur pour responsable. [Nous avons le jugement](#)

*En 2007, R. Faurisson attaque Badinter en diffamation après les vanteries de l'avocat retraité, qui a prétendu à la télévision qu'il avait fait condamner Faurisson pour falsification de l'histoire. [Compte rendu du procès par P. Guillaume](#) (mars-avril 2007). Le 21 mai 2007, le tribunal décide que Faurisson a bien été diffamé par Badinter, mais comme l'ex-ministre était de "bonne foi" (textuellement), c'est Faurisson qui est condamné! [Communiqué de Faurisson](#).

* 1987: Les **Annales d'histoire révisionniste (n°1, 1987)** sont interdites à la suite d'un [jugement hautement fantaisiste](#). Puis le numéro 3 fait l'objet d'une plainte à divers titres. L'AAARGH vous propose aussi les [conclusions](#) qui avaient abouti à la relaxe par la XVIIe chambre du tribunal de grande instance de Paris [Recours en grâce \(janvier 1992\) de P. Guillaume](#), condamné en appel (arrêt de la cour d'appel de Paris, 11e chambre, en date du 22 février 1990, condamnant à cinquante mille francs d'amende pour diffamation publique envers un groupe de personnes à raison de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée) et en cassation après avoir été relaxé en première instance (affaire du numéro 3 des **Annales** et notamment un article de Mark Weber, « Lettre ouverte au Révérend Herbener (p.127 à 142) »).

* 1998: les différents jugements dans l'affaire Garaudy | [Jugement n°1](#) (relaxant P. Guillaume, éditeur des **Mythes fondateurs**, au motif que cette édition n'était pas publique) | [Jugement n°2](#) (condamne R. Garaudy pour contestation de crimes contre l'humanité après avoir comparé certains de ses propos au texte du procès de Nuremberg) | [Jugement N°3](#) (condamne Garaudy pour "diffamation") | [Jugement n° 4](#) (condamne R. Garaudy pour contestation de crimes contre l'humanité-plainte de [Klarsfeld](#)) | [Jugement n° 5](#) (condamne R. Garaudy pour "délit de diffamation publique envers un groupe de personnes, en l'espèce la communauté juive, à raison de leur appartenance à une race ou une religion déterminée"- plainte du MRAP)|

Notons qu'à chaque fois, dans ces condamnations de Garaudy, le tribunal note la nature morale du préjudice subi par les diverses organisations juives et refuse donc le versement des dizaines de milliers de francs qu'elles espéraient bien extorquer, comme d'habitude. La justice française, contrairement aux banques suisses et aux "grandes entreprises allemandes", est donc visiblement hostile au racket public des coreligionnaires de Shylock. **Good news...**

En décembre 1998, Garaudy est à nouveau condamné en appel et P. Guillaume, relaxé en première instance, est condamné à une amende de trente mille francs et quatre fois dix mille et un francs aux associations parties civiles.

A côté de cet aspect judiciaire de l'affaire Garaudy-abbé Pierre, dont le retentissement a été de loin le plus assourdissant de toutes les affaires révisionnistes, après trois mois d'unanimité médiatique révoltante contre l'abbé Pierre, mis en cause par des Weil, Grielsamer et autres médecin Kouchner, ([cf à la page Garaudy tous les articles de presse de ces trois mois](#)) pour des raisons **morales** (! ! - oui, l'abbé Pierre et Grielsamer !), est resté l'homme le plus aimé des Français et quelques mois après la condamnation de Garaudy et de Pierre Guillaume en appel (condamnations très nuancées, cf plus haut les renvois aux jugements eux-mêmes) le 12 juin 1999, à l'occasion du cinquantenaire de la fondation de son oeuvre charitable mondiale, Les chiffonniers d'Emmaüs, France 3 lui consacrait les trois heures de grande écoute du samedi soir (20h30-minuit) avec quantité d'invités de tout bord: personne n'a eu l'air de se savoir que l'abbé Pierre avait commis « un faux pas » en disant que Josué était un monstre sanguinaire ! (pour plus de précisions sur l'émission, cf [l'actualité de juin 1999](#)).

*Septembre 1998: B. Notin, qui avait demandé au [Conseil d'Etat d'annuler la sanction disciplinaire suspendant son avancement pour deux ans](#) est débouté.

*En Suisse, la librairie **Al Diwan** est condamnée en août 1997: [ordonnance de condamnation](#). Finalement, [elle a gagné en appel après avoir apporté la preuve de sa bonne foi](#) (juillet 2000).

*Puis, en 1998, le libraire Ferraglia est condamné en première instance et relaxé en appel. Nous avons le [dispositif de ce jugement de condamnation d'A. Ferraglia](#)

* En 1999, Jean Plantin, éditeur d'une revue à sympathies révisionnistes, *Akribeia*, est inculpé à deux reprises pour avoir "cité" des textes révisionnistes. [Nous avons un dossier](#). Dans les deux affaires, il a été condamné en première instance et en appel. Au passage, signalons que le tribunal de Lyon, pour condamner, a dû inventer la chambre à gaz de Buchenwald. Puis ses diplômes lui sont retirés et il est condamné à une peine de prison ferme, avant un revirement inattendu: à la fin de l'année 2003, alors qu'il attend la confirmation de sa peine de prison ferme, ses diplômes lui sont restitués par la justice, qui se fonde sur la théorie des droits acquis, fondatrice du droit administratif français: on peut y voir, si l'on est optimiste, le début d'une ère nouvelle où le droit commun s'appliquerait finalement aux révisionnistes. Tous ces événements [sont rapportés dans les actualités de l'AAARGH](#)

*A l'étranger, les procès sont nombreux aussi.

Le plus célèbre est le cas de Zündel: [après une série de procès contre l'appareil judiciaire canadien](#), il croit trouver refuge aux États-Unis où il se marie. Mais en 2003, il est enlevé par la police américaine, déporté au Canada où il est détenu dans des conditions révoltantes deux ans avant d'être finalement extradé en Allemagne, où son procès s'ouvre en 2005 [voir les détails dans [Conseils de révision. à partir de 2003.](#)]

Jusqu'alors, Zündel avait toujours gagné; au Canada, en 1985, 1988 et 1999 devant une commission des droits de l'homme, tribunal extraordinaire ignorant les règles élémentaires du droit pénal anglo-saxon, et notamment la règle qui autorise **toujours** le plaignant, dans les procès en diffamation de toute sorte, à « plaider la vérité ». Zündel était donc attaqué pour ses idées sans avoir la possibilité de prouver qu'elles reposaient sur des faits. [Nous avons le communiqué de presse du 13 avril 1999](#) résumant [l'affaire, qui est exposée en détail sur le site de Zündel](#) puis un [texte de juillet 1999](#) qui résume l'affaire.

* Germar Rudolf, condamné en Allemagne pour son [rapport](#), se réfugie lui aussi aux États-unis où il se marie. Comme Zündel, il est expulsé, mais directement en Allemagne, jugé et condamné en mars 2007 à trois ans de prison.

* David Irving a perdu le procès en diffamation qu'il faisait à Deborah Lipstadt et à son éditeur Penguin, à Londres en avril 2000. Nous avons suivi l'affaire avec [un dossier aussi complet que possible](#). Puis il a été emprisonné en Autriche et condamné à trois ans de prison pour des déclarations faites en privé vingt ans auparavant (novembre 2005). Il est finalement libéré en décembre 2006.

* En Suisse, G.-A. Amaudruz a été fortement condamné pour violation de la loi anti-révisionniste. [Nous avons un dossier de presse](#) (juillet 2000). René Louis Berclaz, après de nombreuses péripéties, fait lui aussi un an de prison en Suisse en 2003.

<aaarghinternational-à-hotmail.com>

| [Accueil général](#) | [Accueil français](#) | [Police de la pensée](#) | [L'affaire Delcroix](#) |